

---

# UN DÉBAT ANIMÉ SOUS L'ÉGIDE DU CPE

YOANN GENTRIC

---

---

---

Le 14 mai dernier, c'était au tour du Conseil Permanent des Écrivains d'organiser, dans les coquets locaux du MOTif, le nouvel organisme associé de la région Ile-de-France dédié au livre et à l'écrit, un débat ainsi libellé: « Le numérique: à livres riches, @uteurs pauvres? ». Hélas, deux heures n'auront pas suffi pour traiter à fond l'exhaustif et rigoureux programme en trois parties qui était prévu.

Animé par la journaliste Karine Papillaud, il réunissait Christophe Caron, avocat et professeur de droit spécialisé dans la propriété intellectuelle, Régis Jauffret, écrivain, Constance Krebs, éditrice web et grande connaissance de l'internet littéraire, Olivier Jouvray, graphiste et scénariste de bande dessinée, et Reynald Mongne, des éditions Ginkgo. Loin de l'unité affichée lors des Assises du SNE, ce débat a mis à jour la diversité de points de vue et de pistes suscités par la mutation numérique.

En préambule, Karine Papillaud a cité une étude rendue publique lors de la dernière foire du livre de Londres, selon laquelle la moitié des éditeurs européens déclarent se préparer à l'édition numérique, dont 42 % pensent privilégier les nouveautés par rapport aux fonds.

Un bilan partiel a été établi quant à la diffusion des tablettes de lecture. Depuis sa commercialisation à l'automne dernier, il s'est vendu en France 6000 *readers* Sony PRS-505, contre 60 000 en Allemagne et 100 000 au Royaume-Uni (pour une mise en vente de plusieurs mois antérieure). Pour Constance Krebs, cet échec n'est pas seulement dû à la rareté de l'offre en œuvres sous droits au format numérique, mais à une piètre stratégie marketing de la part de Sony. Par ailleurs, la moitié des acheteurs français aurait plus de 50 ans, ce qui s'explique, entre autres, par le prix élevé de la machine (299 €)<sup>1</sup>. C. Krebs a toutefois souligné qu'un autre support de lecture numé-

<sup>1</sup> Trois autres tablettes à encre électronique sont commercialisées en France: le Cybook Gen3 de Bookeen, ainsi que le Digital Reader 1000 et l'iLiad, de la marque iRex.

rique, intéressant davantage les jeunes lecteurs, s'était très largement diffusé en France: l'iPhone, qui s'est vendu à 810 000 exemplaires depuis décembre 2007. D'après Olivier Jouvray, on devrait passer aux choses sérieuses d'ici un ou deux ans, avec l'arrivée de tablettes en couleur, éventuellement grand format et équipées du Wi-Fi, ce qui permet à la fois le téléchargement des œuvres directement sur la tablette et l'actualisation des contenus – flux rss de journaux, blogs, mises à jour d'œuvres<sup>2</sup>...

Tandis que Reynald Mongne expliquait que chacun des intermédiaires de la chaîne du livre travaillait à maintenir ses positions, et citait l'exemple du rachat par la SODIS de Tite Live, logiciel de gestion de stock qui joue aujourd'hui le rôle de diffuseur numérique, Olivier Jouvray mettait en avant l'émergence, notamment dans le domaine de la bande dessinée, de circuits alternatifs, groupements d'auteurs et autres coopératives visant à se passer des gros diffuseurs. Ont également été rappelés l'exemple précoce et expérimental de Stephen King, publiant en 2000 un roman intitulé *The Plant* sous forme de feuilleton dont chaque partie était téléchargeable contre un paiement facultatif mais encouragé de 1\$, et celui de Carmen Balcells, agent d'auteurs comme Gabriel García Márquez, Mario Vargas Llosa ou Julio Cortázar, qui, fin janvier 2009, a annoncé la mise en vente de certains des titres qu'elle représentait au format numérique pour 4€99 sur le site Leer-e, indépendamment de leurs éditeurs papier.

Constance Krebs a évoqué le travail d'édition de sites internet où une œuvre serait donnée à lire gratuitement dans une mise en page décourageant l'impression et pointant vers des sites de libraires, dans une stratégie de « marketing viral » qui tirerait partie du grand bouche à oreille du web pour stimuler les ventes papier.

Interrogé sur l'évolution du droit de la propriété intellectuelle, le juriste Christophe Caron a suggéré, sans, hélas, pouvoir mener son propos à son terme, faute de temps, que d'autres solutions étaient envisageables en dehors du simple ajout, à un « bon contrat d'édition classique », de mentions et stipulations concernant l'édition sous forme numérique, et d'une rémunération calculée en termes de pourcentage d'un prix de vente. Il s'est déclaré favorable à un système de gestion collective des « droits numériques » comparable à celui de la Sofia pour le droit de prêt s'il s'avère intéressant pour les auteurs (et l'on pense alors, à tort ou à raison, à une rémunération à la page lue sur des sites générant des revenus publicitaires tel que Google Books, ou à des systèmes d'abonnement ou de location sur des sites comme Gallica et ses partenaires). Dans le cas du contrat classique, il n'a pas manqué de souligner le problème de la durée de cession des droits,

---

<sup>2</sup> Ajoutons que l'arrivée, à terme, d'un « cartable électronique » sous forme d'ordinateur portable ou de tablette, est susceptible de familiariser non seulement les enfants, mais aussi leurs parents à ces nouveaux modes de lecture.

devant la difficulté à les récupérer pour défaut d'exploitation permanente et suivie en l'absence de « tirages » numériques.

À la question du journaliste Jérôme Bouteiller, demandant s'il était envisageable que les écrivains trouvent un complément de rémunération dans des lectures payantes en cas de baisse de leurs revenus liée au numérique, l'écrivain Régis Jauffret a répondu : « Pourquoi pas ? »

Si la discussion a bien souvent paru allusive et dispersée, elle aura cependant permis de mettre à jour, à côté d'une simple transposition sous forme numérique des logiques et des intérêts de la « chaîne du livre », l'esquisse de nouvelles pratiques<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Le Conseil Permanent des Ecrivains propose sur son site une abondante documentation sur l'édition numérique : <http://www.conseilpermanentdesecrivains.org/Documentation.htm>

---